



La formation AM (BSR) est proposée à toutes les personnes à partir de 14 ans révolu et né après le 1<sup>er</sup> Janvier 1988 qui veulent accéder à la conduite d'un 2 roues n'excédant pas 50 cm<sup>3</sup>.

## Durée de la formation

La formation s'effectuera sur une durée minimum de 8 heures dont une heure avec la présence d'au moins 1 parent par élève.

Elle doit se dérouler sur 2 jours minimum et ne peut excéder 4 heures par jour.

## Questionnaire préalable à la formation

Nous fournissons à chaque élève un livret de formation et un petit livre de code de la route. Avant l'entrée en formation, l'élève doit répondre à un questionnaire préalable à la formation présent dans le livret de formation. Ce questionnaire lui permet de réfléchir à son objectif, de faire le point sur l'état de ses connaissances ainsi que sur le regard qu'il porte sur la conduite et la sécurité routière. Il permet à notre formateur d'adapter son enseignement.

## Équipement pendant la formation

Pour suivre la formation au permis AM, un équipement réglementaire est obligatoire.

- ✓ Casque homologué ;
- ✓ Gants adaptés à la pratique moto (**homologués avec marquage NF, CE, EPI, renforcés et munis d'un dispositif de fermeture aux poignets**) ;
- ✓ Un blouson ou une veste manches longues ;
- ✓ Un pantalon ou une combinaison ;
- ✓ Des bottes (pas de bottes de pluie) ou des chaussures montantes ;

# Le programme de formation

Séquences	durée	Intitulé	contenu
<b>1</b>	30 mns	Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. (dans nos locaux)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève.</li><li>• Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.</li></ul>
<b>2</b>	Mimumum 1h	Formation à la conduite hors circulation. (Sur parking privé à proximité de l'établissement)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>- les équipements et leurs rôles ;</li><li>- la connaissance des principaux organes du véhicule</li><li>- la maîtrise technique du véhicule hors circulation.</li></ul></li></ul>
<b>3</b>	30 mns	Apports théoriques (code de la route). (dans nos locaux)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.</li></ul>
<b>4</b>	Mimumum 3 h	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes :<ul style="list-style-type: none"><li>- Démarrer et s'insérer ;</li><li>- Ralentir et s'arrêter ;</li><li>- Stationner ;</li><li>- Rechercher les indices utiles ;</li><li>- Franchir les intersections ;</li><li>- Changer de direction.</li></ul></li></ul>
<b>5</b>	Minimum 1h	Sensibilisation aux risques (dans nos locaux)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.</li></ul>

Les séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6 h (conduite effective par élève).

La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national.

Par la suite nous allons faire la demande de permis définitif au sein de l'établissement pour que vous puissiez bénéficier dans les délais de votre titre de Permis AM.